

Hier ^{et} Aujourd'hui

50^{ème} ANNEE - N° 165
OCTOBRE 2002

Bulletin de l'Amicale des Pasteurs français à la retraite

Président Fondateur : Pasteur Pierre BOSCH † (1955)

REDACTION

Responsable : Pasteur Jean-Claude ODIER
119, route d'Uzès
30000 NIMES
Tél./Fax 04 66 26 85 77

ABONNEMENT

Un an 5 E
Prix au numéro 1,25 E
Contribution à l'Amicale + abonnement : 22,50 E
A régler à : Amicale des Pasteurs à la Retraite
47, rue de Clichy, 75009 Paris - CCP Paris 10603-80 T

EDITORIAL

A ce titre

Amis lecteurs d'HIER ET AUJOURD'HUI, bonjour ! C'est un honneur pour votre serviteur de prendre en charge un organe destiné à des personnes aussi éminentes. Brrr ! Merci pour votre confiance et votre... indulgence. Il essaiera de s'acquitter au mieux de sa tâche. Comptant surtout sur la grâce du Seigneur pour pallier ses faiblesses.

Ce bulletin est ce que NOUS voulons en faire. Un lien. Un stimulant. Un réconfort. Un espace de libre parole. Où la mémoire d'HIER vient à la rencontre des défis d'AUJOURD'HUI. Sachant que nous pouvons tirer de notre trésor des choses anciennes comme des choses nouvelles (Matthieu 13 : 52).

Bien des collègues se rencontrent dans des pastorales de retraités. Aux préoccupations et pôles d'intérêt dignes d'être connus. Qu'ils n'hésitent pas à diffuser leurs réflexions via nos colonnes. Pour une stimulation réciproque. Et ce sera tout bénéfique, aussi, pour ceux d'entre nous qui vivent isolés parce qu'en dissémination ou en mauvaise santé.

Dans ce numéro, Michel Hoeffel rapporte, dans le droit fil de notre désir, la rencontre consacrée, au Liebfrauenberg, au thème de la violence. Bien d'AUJOURD'HUI. Et HIER intéresse aussi notre bulletin. Par définition. Nous sommes ainsi invités à réemprunter les chemins anciens. Dans ces pages, Laurent Gambarotto, professeur d'histoire du christianisme contemporain à l'I.P.T., nous livre un texte sur le combat, dans les églises, en faveur de l'objection de conscience. Une des pages les plus épiques de l'histoire récente. On sera ému, au passage, de retrouver le nom d'Henri Roser, qui fut responsable de notre journal.



Un bonjour... avec des Fleurs !

Au chapitre des émotions, encore, nos pensées vont tout naturellement vers cet autre rédacteur d'HIER ET AUJOURD'HUI, heureusement bien encore parmi nous. Il passe présentement la main. Merci à Philippe Soullier pour les services si compétents et précieux rendus depuis 1989. On y joint Simone, épouse et collaboratrice dévouée. Que ce cher collègue jouisse d'un repos bien mérité. Perturbé vraisemblablement (mais il le pardonnera) par les coups de fil d'un jeune successeur en quête de quelques conseils auprès d'un aîné expérimenté.

Jean-Claude ODIER.

Sommaire

Editorial : A ce titre	1
L'Objection de conscience	2-3
La violence : un fait, un défi	4-5
Le coin des lecteurs	5
L'appel de Mialet	5
Parmi les livres	5-6
Bienvenue aux nouveaux retraités	6
Remis à l'amour de Dieu	6
Mots croisés	6

C'ÉTAIT HIER, DANS L'ÉGLISE :

L'Objection de conscience, un témoignage prophétique

par Laurent Gambarotto, professeur d'Histoire du Christianisme contemporain (I.P.T. Montpellier)

En France, la question des objecteurs de conscience ne se pose avec une certaine acuité qu'au début des années trente, avec l'arrestation et l'emprisonnement de deux étudiants en théologie qui refusent d'effectuer leur service militaire : Jacques Martin, en août 1932, puis Philo Vernier, en juin 1933. Devant la gravité de ces décisions de justice et leurs conséquences pour la vie personnelle et ministérielle de ces jeunes théologiens, mais aussi devant l'émotion suscitée chez de nombreux fidèles, l'Eglise ne peut que manifester son souci à l'égard de ces objecteurs et tenter de dire une parole plus formelle sur la question.

Opérons un petit retour en arrière pour mieux saisir l'origine et l'évolution du problème. Nous voici en janvier 1923 lorsque trois divisions franco-belges occupent la Ruhr comme « gage productif » du paiement par l'Allemagne des sanctions infligées par le Traité de Versailles. Pour protester contre cette occupation, Henri Roser (1899-1981), alors étudiant à la **Maison des Missions**, décide de renvoyer son fascicule de mobilisation en déclarant : « *Jamais plus, ni en temps de paix, ni en temps de guerre, je ne porterai les armes* ».

Saisis de cette affaire et visiblement irrités, les responsables de la **Société des Missions** décident, en avril 1923, de congédier Roser qui est également révoqué la même année de son grade d'officier. Ces sanctions n'empêchent pas Roser de constituer avec un groupe d'étudiants en théologie de la Faculté de Paris une branche française du M.I.R. (Mouvement International de la Réconciliation). On y trouve les noms de la plupart des objecteurs de conscience des années trente : Jacques Babut, Robert Chéradame, Jacques Martin, André Trocmé, Philo Vernier... A partir de 1926 paraissent les *Cahiers de la Réconciliation*, puis Roser est nommé à un poste d'évangélisation à Aubervilliers. Bien sûr, le développement d'un pacifisme intégral au sein des Eglises réformées ne laisse personne indifférent et l'écho donné aux procès de Martin et de Vernier ne fait qu'amplifier la polémique concernant leurs idées et attitudes. Cela provoque même de vives réactions d'hostilité du côté d'une droite protestante qui se structure, elle aussi, dans les années vingt.

Un débat jugé risqué

Certes, l'exemplarité des objecteurs n'est pas en cause et leur abnégation force le respect d'un grand nombre de pasteurs et de laïcs. Dans la presse et plusieurs revues protestantes, les arguments favorables ou opposés aux thèses pacifistes se font entendre. C'est du côté du mouvement **La Cause** qu'est formulée la critique la plus virulente de la part de ce qu'il convient d'appeler un patriotisme intégral. Au nom du vieux loyalisme huguenot, plu-

sieurs membres de **La Cause** fondent, en janvier 1933, le Groupe Amiral de Coligny pour lutter contre la doctrine jugée mortelle de l'Objection de conscience. Ils entendent faire barrage à tous ceux dont les paroles et les actes mettent en doute le caractère sacré de la cause défendue par les protestants français lors de la Guerre de 1914-1918.

Que se passe-t-il du côté des institutions ecclésiastiques réformées ? Dans un premier temps, la volonté clairement affirmée des autorités est de ne pas engager un débat qui risquerait de provoquer d'inutiles divisions et peut-être même de ruiner les efforts déployés en vue de l'unité du protestantisme réformé.

En juin 1933, le Synode national des E.R.E. d'Auteuil émet un avis négatif devant la demande de consécration au ministère présentée par Henri Roser. La Commission permanente des E.R.E. décide de déclarer l'incompatibilité du ministère pastoral avec l'Objection de conscience pour trois raisons :

- 1) la montée des périls sur la scène internationale doit inciter les Réformés à rechercher l'unité et non à déclencher des conflits d'opinion ;
- 2) la tradition réformée s'est toujours prononcée en faveur du caractère sacré du devoir envers la patrie ;
- 3) la discipline ecclésiastique souligne que le pasteur ne doit pas compromettre son ministère par une propagande politique quelconque.

De son côté, la Société des Missions prend la décision de ne confier aucun ministère à ceux qui feraient profession d'objection de conscience à l'armée.

De Manifeste en Commission

Ces décisions sont considérées par de nombreux pasteurs et laïcs comme autoritaires et arbitraires. Par ailleurs, beaucoup sont révoltés par le sort juridique réservé aux objecteurs qui subissent de nouvelles condamnations à peine sortis de prison. Lorsqu'il est définitivement libéré en décembre 1935, Vernier a affectué un total de 29 mois de prison. Pour éviter une nouvelle condamnation, il accepte d'être affecté à une section d'infirmerie au Maroc. Pour sa part, Jacques Martin est condamné une seconde fois en février 1935 et est définitivement libéré en janvier 1936 après un total de 21 mois de prison.

Plusieurs pasteurs appartenant à diverses organisations ecclésiastiques (la plupart sont des chrétiens-sociaux : Elie Gounelle, Elie Lauriol, Georges Lasserre, Pierre Pujol, mais aussi de jeunes barthiens tels que Pierre Maury, Paul Conord, Maurice Voge...) lancent en janvier 1934 un **Appel à la conscience protestante** afin que la question de l'Objection de conscience soit réellement examinée par les Eglises. La même année, 111 pasteurs envoient un **Manifeste** à la Commission

permanente des E.R.E. afin que les synodes (régionaux et national) soient saisis de cette question. Une pétition (1934) demande également à la F.P.F. d'intervenir auprès des pouvoirs publics et des Eglises pour que soient levées les sanctions frappant les objecteurs.

Face à la pression des événements et pour que les différentes composantes du protestantisme (réformée, luthérienne, méthodiste, baptiste) se prononcent d'un commun accord, une **Commission théologique mixte** (présidée par le pasteur Marc Boegner) est constituée, au printemps 1934, pour étudier, du point de vue doctrinal et moral, le problème de l'Objection de conscience. Cette Commission publie ses conclusions le 9 avril 1935 : il s'agit d'une Déclaration composée de six paragraphes à la tonalité très ecclésiocentrique. Ancrées dans une synthèse calvinobarthienne qui institue une sorte de magistère de l'Eglise en matière d'éthique chrétienne, les six thèses vont crescendo dans l'affirmation de l'autorité de l'Eglise en la matière. Et tout en affirmant la souveraineté absolue de Dieu vis-à-vis des réalités humaines ainsi que les droits de la conscience individuelle soumise à la seule Parole de Dieu, la Déclaration réaffirme la légitimité des autorités politiques et des lois positives de l'Etat non totalitaire, donc la nécessité d'accepter les obligations du service militaire.

Conséquences institutionnelles :

1) L'union des E.R.E. voit ses décisions antérieures confirmées et le S.N. de Saintes (juin 1935), se tenant sur le seul terrain disciplinaire, s'est employé à préciser ce qu'il fallait entendre par l'expression « propagande pour l'objection de conscience », point qui commandait l'interdiction d'exercice du ministère pastoral. Faute d'obtenir sa consécration, Ph. Vernier sera obligé de quitter la France en janvier 1939 pour exercer son ministère dans la paroisse de Quaregnon (Belgique).

2) L'union des E.R.F. décide de ne prendre aucune décision de principe lors du S.N. de Nevers (juin 1935), mais autorise à une très faible majorité la consécration du pacifiste Jean Lasserre (sous condition d'une promesse de ne jamais inciter les jeunes à faire objection de conscience). En 1936, le S.N. d'Agen accorde une délégation pastorale d'une année à H. Roser et J. Martin, en attendant qu'une décision plus définitive soit adoptée par le S.N. de la future nouvelle E.R.F.

Pour terminer avec la période de l'entre-deux-guerres, rappelons que sous l'action d'André Philip (chrétien-social militant, en désaccord avec l'Objection de conscience, mais qui accepte de défendre les objecteurs lors de leur procès) est créé en juin 1935 le **Groupement Universitaire Protestant pour la défense des libertés de la conscience**, lequel fait parvenir au gouvernement une pétition appelant à la réforme de la « loi inhumaine » qui condamne les objecteurs.

La période 1948-1963

Il faut attendre le lendemain de la Seconde Guerre mondiale pour que la position des Eglises se modifie en profondeur. En effet, les conséquences tragiques

de la guerre donnent une priorité à la paix, à la réconciliation et à la reconstruction. Par ailleurs, la prédominance théologique du barthisme contribue à un réexamen plutôt serein de la position des Eglises réformées.

En mai 1948, le S.N. de l'E.R.F. de Grenoble fit une déclaration dans laquelle on peut lire : « *Nous croyons que l'Eglise doit parler au monde sur les problèmes de la Guerre et de la Paix qui torturent tant de consciences... Nous ne pouvons trancher de manière abstraite et en général le problème de l'usage de la force, ... mais nous déclarons garder la pleine communion de l'Eglise avec ceux de nos membres qui refusent tout usage de la violence...* » L'évolution par rapport aux années 33-36 est assez spectaculaire, d'autant que le S.N. de Paris de juin 1949 déclare « *qu'il n'est pas juste de traiter les objecteurs de conscience comme des délinquants de droit commun, et demande au Gouvernement de la République de leur accorder un statut légal de service civil qui leur permette de prouver leur loyalisme envers le pays* ».

Ce retournement s'amplifie même lors du S.N. de Nîmes (juin 1950) avec le rapport du pacifiste Elie Lauriol qui donne lieu au vote de la résolution suivante : « *Le S.N. de l'E.R.F. demande instamment qu'en attendant le vote du projet de loi déposé, les objecteurs incarcérés soient mis en liberté provisoire ; et déclare qu'il se sent tenu de veiller à la défense des objecteurs qui appartiennent à l'Eglise réformée de France* ».

En novembre 1960, alors que la Guerre d'Algérie est dans une phase extrêmement dure, la XX^{me} A.G. de la F.P.F. réunie à Montbéliard fait une *Déclaration sur l'Algérie* dans laquelle sont dénoncées la détérioration morale et juridique de l'autorité de l'Etat ainsi que la torture. Elle assure de son soutien ceux qui refuseraient d'accomplir ces actes de torture et elle ajoute :

« *A ceux qui, avec la même volonté de témoignage, refusent le départ pour cette guerre, nous pensons devoir dire que l'objection de conscience, avec toutes les conséquences pénales qu'elle entraîne, paraît le moyen de rendre un témoignage clair. Ceux-là aussi, nous les assurons du même soutien* ».

Enfin, le S.N. d'Orthez (avril 1963) revient sur la question de l'objection de conscience pour regretter que le statut légal ne soit pas encore établi. Le Synode demande avec instance : « *1) que le statut à venir place les objecteurs sous une autre autorité que l'autorité militaire, selon la nécessité interne de leur position ; 2) que ces hommes soient traités en citoyens à part entière jouissant normalement de tous leurs droits* ». La même année, en décembre 1963, le parlement français vote la loi accordant un statut aux objecteurs de conscience. Aux côtés de Louis Lecoin, les objecteurs protestants auront contribué à la reconnaissance légale d'une pratique qui va cesser d'être l'affaire d'une minorité. Dans les années qui suivent, à plusieurs reprises, l'Objection de conscience sera honorée par les autorités religieuses en tant que témoignage prophétique. ■

La violence : un fait, un défi

Rencontre des pasteurs retraités au Liebfrauenberg : 13-16 mai 2002

Lorsqu'en mai 2001 nous avons évoqué l'éventualité de prendre comme sujet de la rencontre 2002 la question de la violence, nous ne pensions pas être à ce point au cœur de l'actualité ! Le thème de l'insécurité, déjà fortement développé au cours de la campagne des municipales, n'a cessé de prendre de l'ampleur au point que presque tous les partis en ont fait un sujet majeur en amplifiant parfois les propos du Front National.

Nous ne pouvions pas non plus soupçonner les développements tragiques et l'incroyable augmentation de la violence que connaîtrait le conflit israélo-palestinien. Et qui pouvait imaginer l'horrible attentat du 11 septembre à New-York et Washington avec les interventions militaires en Afghanistan pour conséquence ? « La violence : un fait, un défi » était donc un sujet qui méritait toute l'attention, aussi des retraités que nous sommes.

En raison de l'ampleur du problème, le groupe de préparation a choisi de porter l'attention plutôt sur la violence au quotidien que sur la violence au niveau international. Et c'est avec le professeur Pierre Karli que nous sommes entrés dans le vif du sujet. Il nous a parlé « des origines multiples des comportements violents ». Professeur à la faculté de médecine de Strasbourg, il a mené durant de longues années des recherches sur les comportements agressifs chez l'animal. J'emprunte à son livre sur « Les racines de la violence » le constat qu'il fait dans son introduction : « Il est clair que les violences sévissent partout, dans tous les milieux sociaux. Et il n'y a aucune raison de considérer que la maltraitance des enfants, les violences envers les femmes, les mauvais traitements infligés aux personnes âgées, ou encore le harcèlement moral au sein des entreprises constituent des catégories à part qui n'auraient rien de commun avec les « violences urbaines » et les « violences scolaires ». Il s'agit toujours d'attitudes et de conduites qui blessent l'autre, qui portent atteinte à son intégrité physique et/ou psychique, même si leur forme et leur contexte varient très largement d'un cas à l'autre ».

De son exposé magistral je ne peux retenir ici que quelques propos. Si les origines de la violence sont multiples, des solutions ne peuvent être trouvées que par des acteurs multiples et divers. Parmi les facteurs qui peuvent amener un individu à utiliser l'agression comme moyen d'expression, P. Karli cite par exemple la néophobie (la crainte du nouveau, de l'inhabituel) ou des facteurs situationnels tels que l'urbanisation rapide et chaotique, l'organisation de plus en plus complexe de la société, ou encore la société de convoitise générant l'exaltation du moi et l'indifférence à l'autre. Il se définit lui-même comme un publiciste militant en affirmant que certaines publicités sont véritablement criminelles, surtout envers les enfants.

Face à la complexité des problèmes, une explication simple ne peut pas suffire, il faut une approche pluridisciplinaire. Et il est grand temps que nous cessions de refuser d'assumer nos responsabilités personnelles et collectives !

Avec le professeur Jean-François Collange nous avons procédé à une approche biblique de la violence. « Qu'y a-t-il à la racine du meurtre d'Abel par Caïn ? » s'est-il demandé. « Dieu n'a-t-il pas lui-même institué le déséquilibre en agréant le sacrifice d'Abel et en rejetant celui de Caïn ? ». Dieu fait quelque chose en faveur d'Abel et Caïn ne le supporte pas. Ainsi la violence naît-elle de la différence que nous ne pouvons pas supporter. Elle naît aussi de la « rivalité mimétique » (selon René Girard) chaque fois que nous pensons que nous pourrions avoir la même chose que notre voisin. Nous avons du mal à accepter que Dieu puisse être aussi bon envers les autres qu'envers nous. « Les inégalités, les différences, les injustices sont là, on pourrait, sinon y mettre fin, du moins les contenir en se parlant. Mais Caïn refuse d'engager le débat : il ne répond pas à Dieu, il ne parle pas à son frère, au contraire, il le tue ». Et J.-F. Collange de dire, en se référant au rôle de la loi, qu'« entre la violence et la non-violence il y a place pour une troisième voie : le champ immense des usages de la parole. Ce qui tue, c'est l'impossibilité ou le refus de parler ; ce qui sauve, c'est la parole, « le logos ». En toutes circonstances, il faut donc chercher à se rencontrer, à négocier. Ce qui dépend de nous, c'est qu'à travers des échanges, des explications, des transactions, des débats aient lieu ». Or, tout le système légal n'est qu'une mise en forme particulière pour dissoudre la violence par des échanges de paroles.

C'est d'ailleurs ce qui est ressorti de notre rencontre avec Sherazad Allam, éducatrice spécialisée employée par l'Association « Themis » qui a pour objectif principal de promouvoir, de faire connaître et d'appliquer les droits des enfants. S. Allam exerce essentiellement sa mission dans les écoles primaires et au cours d'entretiens personnels avec des parents et des enfants. « La loi étant ce qui nous unit, il faut sans cesse rappeler ce qu'elle dit », affirme-t-elle. Et une première réponse à la violence consiste à préciser les interdits. Pour cela il faut créer des espaces de dialogue, car lorsque le vocabulaire manque, c'est le geste qui est utilisé. En fin de compte, c'est la réponse éducative qui est la seule réponse à la délinquance.

Le groupe a passé un après-midi chez le couple d'artistes France et Hugues Siptrott, dans une clairière de la forêt des Vosges du Nord. Elle fait des sculptures en terre cuite ou en bronze, lui est peintre. Ils avaient réalisé une exposition fort parlante sur le thème « souffrance et amour » à Sarajevo. Au-delà des mots, il y a d'autres expressions parlantes pour faire passer un message.

Il me faut également mentionner les informations données par Dietrich Zeilinger, pasteur de l'Eglise Evangélique du Pays de Bade, chargé du suivi de la décennie « Surmonter la violence », lancée par le C.O.E. Comment mieux nous inscrire dans le programme de cette décennie ? Les intentions sont bonnes, mais c'est la détermination des uns et des autres qui fait défaut.

Pour conclure je citerai le constat fait par l'un des participants : « Nous avons grandi dans une société violente, nous avons accepté la guerre et banalisé les tueurs. Il est indispensable que notre société change de mentalité ».

Tout le monde est concerné par ce problème de la violence, pas seulement celles et ceux qui l'exercent, ni seulement celles et ceux qui la subissent. Une société qui accepte la guerre, qui admet les injustices

sociales et économiques, qui divinise l'argent et le sexe, qui sacralise les choses plus que la vie, finit par être victime de la violence qu'elle génère et banalise. Alors, avant de toujours chercher les coupables, commençons par prendre conscience que d'une façon et d'une autre nous contribuons nous-mêmes au développement et à la banalisation de la violence ! Et en même temps commençons par nous en tenir aux règles qui contribuent au respect de la vie, au respect d'autrui. Que ce soit dans le domaine éducatif ou dans les pratiques politiques, qu'il s'agisse de la vie en famille ou de la participation à la vie de l'Eglise, des pratiques commerciales à petite ou à grande échelle ou encore de notre rapport à l'argent, de l'attention à l'autre sur la route ou dans la vie quotidienne, un nouveau souffle, un sursaut salutaire est indispensable !

Michel HOEFFEL.

LE COIN DES LECTEURS

Quailles nîmoises

Dans notre dernier numéro (juin), Pierre Wiblé demandait s'il était (toujours) vrai que les pasteurs de Nîmes répartissent leurs ouailles en trois catégories : les chats toujours dans le même temple, les chiens suivant leur pasteur où il prêche, les chèvres passant d'un lieu de culte à un autre, inopinément. Président de l'Eglise réformée de Nîmes, le pasteur Georges Fauché répond :

« Autrefois, il n'y avait qu'une paroisse. Les pasteurs prêchant indifféremment dans un temple ou un autre, les paroissiens suivaient facilement le ministre de leur préférence. Aujourd'hui, il existe six paroisses géographiques. Les fidèles sont attachés à leur lieu de culte. Ce qui n'empêche pas les pasteurs de « tourner » volontiers. On désire trouver un bon équilibre entre vie paroissiale et unité de l'ensemble de l'église de Nîmes, laquelle est dirigée par un Conseil presbytéral unique, les six conseils de paroisse n'ayant pas de valeur juridique ».

Recherche

Reçu de R. Kriegk, 85, rue des Quais, 44150 Ancenis :

« Le texte d'Evangile de dimanche sur la femme syro-phénicienne me rappelle un bon souvenir. En 1944, le pasteur Pierre Maury, professeur de Dogmatique à la Fac de Paris, nous citait un sermon de Luther sur cet Evangile. Si un collègue possédait ce sermon, je lui serais reconnaissant de m'en faire une photocopie. De même P. Maury citait un autre sermon de Luther, dans lequel il imaginait un dialogue entre Dieu, un chrétien et un pasteur : « Et toi, as-tu prêché ? Et toi, as-tu écouté ? » Et le chrétien de répondre : « Oh ! j'ai cru que ce n'était que la parole d'un pasteur de campagne ! » Et Dieu de lui dire que ce qu'il prêchait était la Parole de Dieu. J'aimerais aussi pouvoir retrouver ce sermon. Merci d'avance ».

L'APPEL DE MIALET

Le Mouvement des Eclaireuses et Eclaireurs Unionistes de France a déclaré :

« Plus que jamais, l'Association a besoin de soutien, et vous, paroissiens, pasteurs, parents, amis, apportez votre aide et votre expérience aux responsables. Accompanyez-les dans leur mission éducative, devenez un partenaire-clé ».

Nous autres, les anciens E.E.U.d.F. (Tisons), dont le but est le support du Mouvement Unioniste, nous sommes aujourd'hui le relais de cet appel lancé au Rocheton le 27 janvier 2002.

Le Mouvement vient de publier un « Fichier Adultes » permettant de préciser aux adultes actifs leur rôle et leurs responsabilités au sein des E.E.U.d.F.

Informations : Tél. 01 42 70 52 20 - Fax 01 47 30 40 30.

Votre savoir-faire technique, administratif, vos connaissances en gestion du matériel, intendance, vos contacts avec les milieux éducatifs, commerciaux et autres O.N.G. seront un plus pour épauler les Conseillers de groupe et les parents actifs, dont ceux élus par l'Assemblée.

Allez donc rejoindre les réseaux adultes, au niveau local et régional.

Mialet, le 20 août 2002
Le Comité des Tisons.

PARMI LES LIVRES

de Madeleine Besson

Marina Vlady : **MA CERISAIE** (Fayard 2001)

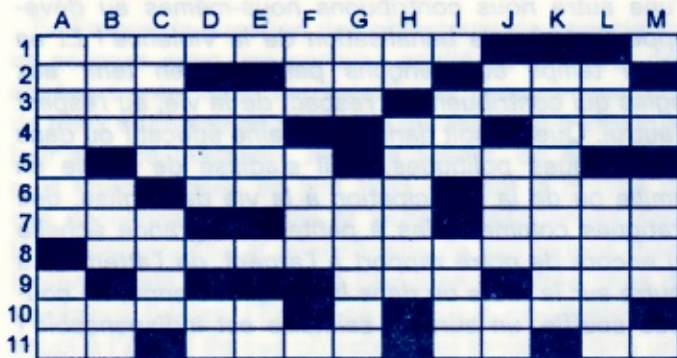
Marina Vlady voue une véritable passion à Tchekov dont elle a souvent interprété « La Cerisaie ». Tout naturellement, elle écrit une suite à la pièce, où se mêlent habilement les personnages de l'auteur et l'histoire de sa propre famille. Militza est au centre de l'intrigue, mère de Marina et fille d'Ania, personnages de Tchekov. Quatre générations de femmes qui vivent avec fougue, violence et passion. Un livre romantique à la manière russe, un livre d'amour, pour des gens qui ont souffert, jusque dans leur chair, les bouleversements de l'histoire (et qu'on lit avec passion, jusqu'au bout !).

(suite page 6)

MOTS CROISÉS

VERTUS THEOLOGALES
I CORINTHIENS 13

par B.-P. Chavannes



Horizontalement

1. le véritable art s'en passe - immatriculation d'un pays voisin
2. vertu théologique - les tiens - il y en a qui le fourre partout
3. y exposer son corps n'y ajoute rien - station thermale connue du Surrey
4. une salle doit l'être - désignation familière du fondateur du scoutisme - selon Henri IV, chacun devait y avoir sa poule
5. nom poétique du voisin anglais - la joie le suscite
6. une liaison - spécialiste de la poésie érotique - c'était la Perse
7. possède une clef - cri de ralliement guerrier - militaire pour signifier l'usage de la force
8. vertu théologique
9. prénom germanique - assurent la sécurité
10. vertu théologique importante - comme Adam, Eve le fut
11. entre amis - première ou seconde personne de savoir - vient également de savoir - formation nazie (deux possibilités)

Verticalement

- A. Il faut les secourir - à égalité
- B. chacun veut jouer le sien - faux - encouragé par une force intérieure
- C. couvre chef - peut rapporter gros
- D. celle des humains était l'épouse d'Adam - coutumes
- E. elle s'appelait Golda - fait bronzer
- F. c'est la fin - agence volage
- G. institution de formation - mieux vaut les éviter
- H. spécifie l'art exercé - espèce de pinceau
- I. pain pour le prochain - ouvrent les sillons
- J. initiales d'un fameux violoniste, mort à Nice en 1840 - accorda - modeste filet
- K. vertu théologique
- L. les animaux n'y sont pas spécialement heureux - symboles d'une des vertus théologiques.
- M. l'un des Evangiles - complètement dévoilées

Petite récompense aux trois premiers envois d'une solution juste : B.-P. Chavannes, 38, rue Molkenbronn, 67380 Lingolsheim.

MOTS CROISÉS : JEREMIE (solution)

Horizontalement

1. Goberas
2. Jérusalem - if
3. Urle - aimas
4. Go - Léon
5. Es - ru - Zidane
6. Te - hésita
7. Eau - tu
8. Nuées - brio
9. Inri - ute
10. Raisins

Verticalement

- A. Jugement
- B. Héros - Au
- C. Ri - tuera
- D. Guerre
- E. Os - Isis
- F. Baal - ni
- G. Eliezer - RN
- H. Rémois - bis
- I. Amandier
- J. AT - IUT
- K. Anatot
- L. Off - eu

Bravo au collègue Dany Cook (Hyères) qui a trouvé la solution complète.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX RETRAITÉS

Jean Bastian à Strasbourg (67), Gilbert Beaume à Dinard (35), Charles Beck à Horbourg-Wihr (68), Jacques-Martin Blanalt à Langensoultzbach (67), Georges Carlen à Brumath (67), Jean Chaumien à Lingolsheim (67), Zoltan Daboczi à Font (CH), Jean-Paul Dietle à Barr (67), André Dolmazon à Soustelle (30), Paul Frantz à Neuwiller-les-Saverne (67), Laurent Gagnebin à Paris (75), Robert Galtier à Mérignac (33), Inge Ganzevoort à Beauvoisin (30), Léopold Guyot (?), Philippe Jost à Sainte-Marie-aux-Mines (68), Jean Klein à Strasbourg (67), André Lanvin à Pontoise (95), Théo Mary à Fouday (67), Alfred Muller à Hoffen (67), Michel North à Ajaccio ((20), Jean-Claude Odier à Nîmes (30), Gérard Pierre à Kunheim (68), Alfred Schmidt à Obenheim (67), Daniel Souclier à Montpezat (30), Jacques Stewart aux Ollières-Eyrieux (07), Bertrand Stricker à Saverne (67), Jacques Vernier à Labatie d'Andaure (07), Emile Zurcher à Ribeauvillé (68), Michèle Bouquelon à La Courde/Mer (17).

REMIS A L'AMOUR DE DIEU

Robert Joseph (20/05), Gustave Lagny (29/05), Marcelle Georges, née Martin (30/05), Irène Schaerer, née Delord (04/06), Frédéric Delforge (31/05), Georgette De Worm, née Bersan (29/06), Jeanne Risler, née Marty (08/07), Renée Benoit, née Meffre (13/07), Louis Levrier (19/07), Liz Marilleau ((31/07), Elisabeth Neifer, née Ernst (.../07), Etienne Grosjean (16/08), Henri De Robert (18/08), Paul Chazel (26/08), Jacques Eichelberger (?), Willem Van Gaalen (?), Suzanne Quaille (24/08).

(suite de la page 5)

PARMIS LES LIVRES

de Madeleine Besson

Catherine Hermany-Vieille : LA BOURBONNAISE
(Albin Michel - 2001)

Jeanne Bécu, fille naturelle d'une acorte lingère et d'un moine, est élevée dans un couvent et y reçoit une éducation soignée. Intelligente, artiste, gaie, elle devient une charmante jeune fille. Remarquée par le vieux maréchal de Richelieu et le comte du Barry, ces deux roués vont parachever son éducation et la présenter à la cour. Jeanne sera poussée dans les bras du roi Louis XV, monarque vieillissant enfermé à Versailles après la mort de Madame de Pompadour. Elle n'oubliera pas sa naissance modeste et les souffrances du peuple au sort duquel elle essayera en vain d'intéresser le roi. Ayant reçu en cadeau le château de Louveciennes, Jeanne va l'aménager à son goût tout en se préoccupant du bien-être des villageois. Son état de maîtresse du défunt roi ne lui épargnera pas la guillotine.